

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2008, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 24 janvier 2008 à 19 h.

Sont présents : M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé
M. François Chénier – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Robert Comeau – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Jean-Yves Guimond – Coopérative MRM
M. Pierre Milette – Citoyen
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Est absent :

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Patrick Simard souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence. Le quorum est respecté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simard invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Chénier et appuyé par M. Robert Comeau d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points « Centre de valorisation des matières résiduelles » et « Odeurs » au varia et en laissant ce dernier ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit:

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Élection d'un représentant des citoyens demeurant à Saint-Étienne-des-Grès, à l'ouest de l'autoroute 55;*
- 4. Confirmation du président du comité;*
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2007;*

6. *Dépôt de la version révisée du document intitulé «Statuts et règles de fonctionnement » ;*

7. *Site Internet;*

8. *Acceptation de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la Mauricie;*

9. *Projet de la RGMRM pour le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès en 2008;*

10. *Varia :*

- *Centre de valorisation des matières résiduelles;*
- *Odeurs.*

11. *Date et lieu de la prochaine réunion;*

12. *Levée de la réunion.*

3. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES CITOYENS DEMEURANT À SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS, À L'OUEST DE L'AUTOROUTE 55

Plus de 240 invitations ont été envoyées aux résidants de Saint-Étienne-des-Grès demeurant à l'ouest de l'autoroute 55, dans le périmètre formé par la rue Principale, le chemin Marcotte, le chemin des Dalles et l'autoroute 55. Ces citoyens ont été invités à participer à la présente rencontre du Comité de vigilance de Saint-Étienne-des-Grès dans le but qu'ils se délèguent un représentant au sein de celui-ci.

Étant donné l'absence de citoyens, il est proposé par M. Pierre Milette, et appuyé par M. François Chénier, de laisser le siège « représentant des citoyens résidant à l'ouest de l'autoroute 55 » vacant pour qu'il soit comblé ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

4. CONFIRMATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

Lors de la dernière rencontre du comité, M. Pierre Milette a été proposé pour occuper le poste de président du comité. M. Milette étant absent, il n'a pu accepter ou refuser sa nomination. M. Pierre Milette refuse le poste de président du comité.

M. Milette propose, appuyé de M. François Chénier, que M. Jean-Yves Guimond soit nommé président. M. Guimond accepte sa nomination. M. Guimond est élu président du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 7 NOVEMBRE 2007

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 7 novembre 2007.

M. Chénier mentionne qu'au point 7, à l'item « représentation des résidants à l'ouest de l'autoroute 55, le territoire concerné doit être décrit de façon plus précise, en mentionnant le nom des rues qui forment le périmètre visé.

Suite aux modifications ci-dessus, M. François Chénier, appuyé de M. Claude Boulanger, propose que le procès-verbal du 7 novembre 2007 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

6. DÉPÔT DE LA VERSION RÉVISÉE DU DOCUMENT INTITULÉ «STATUTS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT. »

Le secrétaire, M. Patrick Simard, remet aux membres du comité de vigilance une copie de la version adoptée du document intitulé « Statuts et règlements de fonctionnement du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. »

Après avoir pris connaissance du document, M. Pierre Milette mentionne que le rôle du comité est très large. M. Robert Comeau souligne que la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec ne précise pas davantage la fonction de ce comité. C'est au comité de la déterminer plus précisément.

7. SITE INTERNET

Le secrétaire, M. Patrick Simard, informe les membres du comité de vigilance que les documents relatifs à la tenue des rencontres du comité, avis de convocation, ordre du jour et procès-verbaux, sont maintenant accessibles sur le site Internet du Conseil régional de l'environnement Mauricie (www.cre-mauricie.com). M. Simard présente, en direct de quelle façon l'information est disponible sur ce site Internet. Il invite les membres à lui faire leurs commentaires et suggestions sur l'aspect.

Il est mentionné qu'un lien, dans la section comité de vigilance du site, permettant aux visiteurs de faire des commentaires devrait être ajouté.

M. Patrick Simard préparera un communiqué de presse annonçant que les documents concernant les travaux du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès sont maintenant accessibles en ligne via le site Internet du Conseil régional de l'environnement Mauricie. Ce communiqué invitera également les résidants de

Saint-Étienne-des-Grès demeurant dans le périmètre formé par la rue Principale, le chemin Marcotte, le chemin des Dalles et l'autoroute 55 à combler le siège qui leur est réservé au sein du comité de vigilance. Suite à la diffusion de ce communiqué de presse, M. Simard s'assurera auprès de M. Gilbert Bournival que le journal « Le Stéphanois » l'a bien reçu.

8. ACCEPTATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAURICIE

En remémorant aux membres la couverture médiatique entourant la décision récente de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) d'accepter des matières résiduelles provenant de la ville de Sherbrooke, M. Robert Comeau mentionne que la RGMRM travaille depuis plusieurs années déjà à développer un projet de centre de valorisation des matières résiduelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que la RGMRM a aussi entrepris parallèlement des démarches de recrutement de nouveaux clients dans les diverses régions du Québec.

Concernant la nouvelle entente avec la municipalité de Sherbrooke, M. Comeau indique que la RGMRM a pu conclure celle-ci, car elle a décidé de transformer le volume annuel réservé aux clients occasionnels ou sporadiques en volume fixe pour des clients faisant l'objet d'une entente spécifique.

C'est un choix économique qui est à la source de la décision de la RGMRM de recevoir des matières résiduelles de l'extérieur de la région. Elle permet de maintenir le tarif d'enfouissement au niveau désiré, tout en permettant de régler les services de la dette du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

Pour respecter l'entente relative au cadre de référence pour la gestion du lieu d'enfouissement, la RGMRM a refusé de recevoir des matières résiduelles de la ville de Gatineau et de municipalité de la région du Lac-Saint-Jean. Cette entente prévoit la réception de matières résiduelles de l'extérieur de la région pour 20 ans.

Le certificat d'autorisation, délivré par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, spécifie que la capacité maximale du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès est de 7 000 000 tonnes.

M. Comeau présentera à la prochaine rencontre du comité de vigilance un tableau de l'évaluation des tonnages et de la provenance des matières résiduelles enfouies au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

M. Milette fait le commentaire que transporter des déchets des Îles de la Madeleine au site d'enfouissement de Saint-Étienne des Grès générerait un bilan négatif sur le plan environnemental et allait à l'encontre des objectifs de développement durable.

Si la RGMRM décide de réaliser son projet de Centre de valorisation de matières résiduelles, elle devra accepter plus de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la région.

Cependant, puisqu'une partie de ces matières seront recyclées ou valorisées, la quantité qui sera destinée à l'enfouissement sera beaucoup moindre.

M. Pierre Milette s'informe pour connaître la composition du conseil d'administration de la RGMRM. M. Robert Comeau mentionne qu'il est composé de 2 représentants de la MRC des Chenaux, 2 représentants de la MRC de Mékinac, 2 représentants de la MRC de Maskinongé, un représentant de la Ville de Trois-Rivières et un représentant de la Ville de Shawinigan. M. Comeau fournira aux membres du comité de vigilance lors de la prochaine rencontre l'organigramme de la structure de la RGMRM et l'organigramme de direction.

9. PROJET DE LA RGMRM POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS EN 2008

M. Comeau énumère les principaux projets prévus durant l'année 2008 :

- Agrandissement de l'aire d'entreposage du centre de tri et ajout d'un quart de travail dans le centre de tri;
- Installation d'une nouvelle torchère qui respecte les normes;
- Ajout d'une membrane dans le bassin de traitement du lixiviat et du bassin de polissage;
- Installation de détecteurs radiologiques;
- Achèvement des travaux pour alimenter Savoura en biogaz;
- Ajustement au niveau des échantillonnages pour répondre aux normes du nouveau règlement (retenir la norme la plus restrictive entre celle du certificat d'autorisation ou du nouveau règlement);
- Savoura a un projet de développement de 5 hectares supplémentaires (actuellement 5 hectares).

M. Milette souligne la problématique vécue actuellement avec les serres Savoura. La pollution lumineuse générée par l'éclairage des serres, le dôme rouge au-dessus des serres, peut être vu à plus de 10 km de rayon actuellement.

10. VARIA

Centre de valorisation des matières résiduelles

M. Comeau informe les membres du comité de vigilance qu'une délégation de représentants de la RGMRM a visité récemment plusieurs centres de valorisation de matières résiduelles en Europe. La majorité de ces centres étaient limités à leur région. Puisqu'il a très peu ou pas de production d'odeurs ces centres pourraient être installés dans un parc industriel municipal.

Dans l'évaluation de ce projet, la RGMRM a demandé, pour fin de comparaison, deux études : ajout d'une troisième voie (matières putrescibles) à la collecte résidentielle et une étude de faisabilité pour un centre de valorisation des matières résiduelles en Mauricie.

Trois grandes étapes résument le fonctionnement d'un centre de valorisation des matières résiduelles :

1. Pré-tri : enlève les matières recyclables
2. La matière organique est dégradée en milieu fermé pour produire des biogaz (sans odeurs)
3. Par la suite la matière est compostée en aérobie (sans odeurs) pour produire du compost.

Ce processus diminue de 70 à 75 % les matières résiduelles.

Odeurs

M. Pierre Milette souligne que plusieurs citoyens lui ont mentionné qu'il y a des odeurs qui se dégagent du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès à tous les jours, soir et matin. Il mentionne que les gens veulent savoir quand ces odeurs vont arrêter.

M. Comeau mentionne que les travaux de captage des biogaz ne sont pas encore terminés. Si les odeurs ne cessent pas après la fin de ces travaux, un groupe d'observateurs sur les odeurs sera formé. De plus, la RGMRM devra faire produire une carte géo-référencée des concentrations de biogaz qu'on retrouve sur le site. La RGMRM a procédé à des investissements de 3 millions de dollars pour réaliser les travaux de captation des biogaz.

Un point concernant la problématique des odeurs sera mis à l'ordre du jour de chaque rencontre du comité de vigilance pour assurer un suivi de l'évolution de la situation et de l'avancement des travaux.

M. Milette s'informe pour savoir si une étude a déjà été produite par Santé Québec pour évaluer le risque que représentent ces odeurs sur la santé des gens, comme celle produite pour le site de Lanaudière. M. Comeau vérifiera.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 28 février 2008 à 19 h, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 28^{IÈME} JOUR DE FÉVRIER 2008



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès